

SECTION TECHNIQUE N°7

PEINTURES ET REVETEMENTS

UN CHIFFRAGE EST ATTENDU POUR TOUS LES ARTICLES COMPRENANT UN ASTERISQUE « * »,1

ARTICLE 1. TRAVAUX A REALISER..... 2

1.1. DEFINITION DES TRAVAUX.....	2
1.2. PRESCRIPTIONS GENERALES.....	2
1.3. ÉCHANTILLONS + TEMOINS.....	3
1.4. MISE EN ŒUVRE.....	3
1.5. PROTECTION *	4
1.6. NETTOYAGE*	4

ARTICLE 2. REVETEMENTS DE SOL*..... 4

2.1. REVETEMENT DE SOL EN LAME LVT *	4
2.2. REVETEMENT DE SOL CERAMIQUE *	5

ARTICLE 3. REVETEMENTS DE MUR*..... 8

3.1. REVETEMENT DE MUR CERAMIQUE *	8
3.2. REVETEMENT DE MUR PEINTURE*	9

ARTICLE 4. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES 10

4.1. PLINTHES*	10
4.2. NEZ DE MARCHE*	10
4.3. SEUILS*	10
4.4. PEINTURE CANALISATION*	11
4.5. PEINTURE SUR SUPPORT BOIS*	11
4.6. PEINTURE GAINES DE DESENFUMAGE*	11
4.7. TRAITEMENT DES JOINTS *	11
4.8. TAPIS BROUSSE *	11

NOTA :

*Un chiffrage est attendu pour tous les articles comprenant un astérisque « * »,*

ARTICLE 1. TRAVAUX A REALISER

1.1. DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux consistent en la réalisation des revêtements des sols et des murs ainsi que des peintures intérieures du bâtiment 021 du quartier Berthezène pour les niveaux **RDC, R+1 et sous-sol ainsi que l'ensemble des 2 cages d'escaliers en pignon.**

Ils comprennent :

- La préparation des supports en particulier la vérification des niveaux nécessaires au respect des cotes d'arase des sols finis,
- La fourniture de tous les produits et matériaux (dans les qualités et teintes imposées) nécessaire au complet achèvement des travaux de protection et de décoration des ouvrages,
- La location et la mise en œuvre de tous les matériaux et outillages nécessaires à l'exécution des travaux (échelles, échafaudages, outils, etc...),
- La reconnaissance et l'acceptation de tous les subjectiles (compatibilités chimique et physique avec les produits et opérations prévus) et des matériaux pré peints,
- La préparation des supports (ragréage, primaire d'accrochage, enduit de lissage),
- La vérification des conditions thermo-hygrométriques du chantier, ainsi que celles de la propreté et des protections mises en place avec l'intervention du peintre,
- La réalisation des essais imposés et la fourniture de tous les éléments réclamés dans les documents du marché,
- Les travaux de retouche nécessaires à une parfaite finition des travaux,
- Les travaux de rechampissage et de panneautage engendrés par les changements d'aspect et de couleur, les juxtapositions de matériaux différents ou les reprises de travaux.

Le choix des coloris sera soumis à l'approbation du Maître d'œuvre sur présentation de palettes de couleurs et d'échantillons dans toute la gamme des fabricants.

Les matériaux objets de la présente section technique sont d'un niveau de qualité supérieur au matériaux courants.

1.2. PRESCRIPTIONS GENERALES

Les travaux étant réglés au forfait, le titulaire s'engage à exécuter tous les travaux ou fournitures, principaux et accessoires, **même non détaillés ci-après** pouvant être considérés comme indispensables à la réalisation des ouvrages suivant leur destination, dans les règles de l'art et dans le respect des normes ou D.T.U. en vigueur.

Le titulaire de la présente section technique procédera sous sa seule responsabilité à la totalité des relevées de côtes et supports qui lui seront nécessaires pour son offre financière et la réalisation des travaux demandés. Il vérifiera les possibilités d'accès et d'espace pour la mise en œuvre.

Il appartient au titulaire de vérifier les descriptifs, les dispositions générales, les quantitatifs, les supports tant en ce qui concerne les prestations que les quantités demandées suivant les plans de consultation qui ne sont pas à considérer comme "exécutoires" et faire part de ses observations au maître d'œuvre, avant remise des offres.

Le titulaire ne pourra prétendre à aucun recours ou aucune réclamation en cas d'erreur après signature.

Avant toute exécution, les produits et les matériaux devront être validés par le maître d'œuvre, le titulaire devant fournir la liste des produits utilisés avec documentations techniques, avis techniques et liste de référence pour :

- Revêtement souple lame LVT
- Revêtement céramique
- Revêtement à base de peinture
- Produit d'étanchéité
- Produit de collage

1.3. ÉCHANTILLONS + TEMOINS

Avant le début des travaux, l'entreprise présentera à la maîtrise d'œuvre :

- La liste des produits utilisés avec documentations techniques, avis techniques, et liste de référence pour :
 - Carrelages utilisés (justification des glissances NFP 61.515)
 - Produit d'étanchéité
 - Produit de collage
 - Revêtement LVT
 - Peinture
- Les plans avec indications des pentes et positionnement des évacuations.

1.4. MISE EN ŒUVRE

1.4.1. Revêtements de sol*

Préparation des supports :*

Le titulaire devra assurer la préparation de l'ensemble des supports, cela passe par un **dégraissage, nettoyage et ragréage (classé P3 minimum) de l'ensemble des surfaces impactées par la pose d'un revêtement de sol**, afin de garantir la conformité et la bonne tenue des ouvrages.

Les revêtements de sols seront posés sur support préparé au préalable par le titulaire. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en œuvre des revêtements et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur. Ils comprennent notamment :

- L'avis technique revêtement de sol PVC - DTU 53.2
- L'avis technique revêtement de sol CERAMIQUE - DTU 52.1
- L'avis technique revêtement de sol RESINE – DTU 54.1

La pose se fera selon les prescriptions des fabricants, avec application d'un primaire d'accrochage si nécessaire et d'un enduit de lissage choisi en fonction des classements UPEC des locaux concernés.

Les revêtements seront collés à plein, lorsque la pose du revêtement nécessitera ce traitement, au moyen d'une colle préconisée par le fabricant, couverte par un avis technique favorable du CSTB et prise en garantie par le comité technique des assurances pour l'emploi considéré.

1.4.2. Revêtements de mur*

Les revêtements de mur seront posés sur support préparé au préalable par le titulaire.

La mise en œuvre des revêtements se fera conformément aux prescriptions de l'avis technique et des recommandations des fabricants. Ils comprennent :

- L'avis technique revêtement de murs Peinture - DTU 59.1

La pose se fera selon les prescriptions des fabricants, avec application d'un primaire d'accrochage si nécessaire

1.5. PROTECTION *

Le titulaire de la présente ST est responsable jusqu'à la réception de la protection de ses ouvrages. À cet effet, il doit :

- Interdire toute circulation pendant le délai de séchage des travaux préparatoires d'une part, et de l'adhésif d'autre part.
- Donner par écrit toutes les consignes nécessaires aux corps d'état intervenant après lui.
- Surveiller au fur et à mesure du déroulement du chantier que ces consignes sont respectées.
- Protection des surfaces de sols souples par tout moyen assurant une finition parfaite des ouvrages à la réception.

1.6. NETTOYAGE*

Le titulaire de la présente ST devra le nettoyage des zones d'intervention après achèvement du travail. Il doit :

- Enlèvement des emballages vides.
- Balayage et enlèvement des gravats, chutes, etc...
- Enlèvement de ses protections
- Passage de l'aspirateur et lustrage pour réception de la présente section technique

Tout local ayant terminé ses travaux devra être livré propre à l'Entrepreneur du corps d'état suivant.

Le titulaire devra également prévoir le nettoyage de l'ensemble de la zone de stockage du sous-sol, cela comprend les circulations et locaux techniques, afin d'arriver à une surface propre et prête à être exploitée.

ARTICLE 2. REVETEMENTS DE SOL*

2.1. REVETEMENT DE SOL EN LAME LVT *

Le titulaire devra la Pose collée de lame LVT, selon les préconisations du fabricant et les avis techniques en cours de validité.

Il sera demandé l'utilisation de matériaux bénéficiant d'une FDES. Les émissions de COV seront limitées durant la mise en œuvre par l'utilisation de colle sans solvant.

La pose comprend toutes coupes, découpes, ajustages, calepinage, etc... tous détails, toutes plus-values et toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ouvrage.

2.1.1 Type RS1 :*

Le titulaire devra la fourniture et la pose des revêtements de sol synthétique en lame type Gerflor création 70 **collé** ou équivalent comprenant :

- Classement UPEC : U4 P3
- Réaction au feu : Bfl – s1
- Antidérapance : R10
- Garantie 5 ans

Coloris au choix de l'Architecte dans les gammes du fabricant (minimum deux gammes proposées).

Localisation : (voir plans) Circulations, escaliers, WC et pièces commune

2.1.2 Type RS2 :*

Le titulaire devra la fourniture et la pose des revêtements de sol synthétique en lame type Gerflor création 55 **collé** ou équivalent comprenant :

- Classement UPEC : U3 P3
- Réaction au feu : Bfl – s1
- Antidérapance : R10
- Garantie 5 ans

Coloris au choix de l'Architecte dans les gammes du fabricant (minimum deux gammes proposées).

Localisation : (voir plans) Bureaux, zone opérationnelle au sous-sol

2.2. REVETEMENT DE SOL CERAMIQUE *

2.2.1. Description RS3*

Le titulaire devra la fourniture et la pose des revêtements de sol en céramique. Les revêtements céramiques auront les caractéristiques principales suivantes :

- Carrelage sol grès cérame groupe B
- Classement UPEC minimum : U3P3E3C2
- **Pose scellée dans la chape**
- Format : 30*30cm
- Antidérapance : **conforme pour les douches collectives ERP**
- Aspect de surface : lisse
- Nuance : uni mat au choix du maître d'œuvre
- Coloris : au choix du maître d'œuvre
- Epaisseur minimale de 7 mm
- Qualité premier choix

Le titulaire devra présenter au maître d'œuvre une gamme complète d'aspect et coloris unis. Il devra également soumettre à l'approbation du maître d'œuvre le plan de calepinage avant l'exécution des travaux.

Localisation (voir plans) :

- locaux douches/ vestiaires hommes et femmes

2.2.2. Chape – Description générale*

Le présent article concerne la réalisation des ouvrages de revêtement de sol en céramique dans les zones de douches et sanitaires, comprenant l'ensemble des prestations nécessaires à la constitution du complexe complet de sol fini.

En préalable aux présents travaux, la section technique 01 — Gros Œuvre procédera à la dépose des chapes existantes dans les zones concernées ainsi qu'à la réalisation des réservations nécessaires à l'intégration des équipements et réseaux projetés.

À la suite de ces interventions, le titulaire de la présente section technique devra la réalisation d'un système d'étanchéité sous-chape sur l'ensemble des surfaces concernées. Le système mis en œuvre devra être adapté aux locaux humides et conforme aux prescriptions des fabricants ainsi qu'aux normes et DTU en vigueur applicables aux travaux d'étanchéité sous carrelage et aux revêtements céramiques en locaux humides.

Le titulaire devra ensuite la réalisation d'une nouvelle chape destinée à recevoir un revêtement de sol en céramique scellé. La chape devra être exécutée conformément aux règles de l'art et présenter toutes les caractéristiques mécaniques, dimensionnelles et de planéité nécessaires à la parfaite mise en œuvre du revêtement fini.

Dans les zones de douches, la chape devra intégrer des formes de pente régulières et continues permettant l'évacuation correcte des eaux vers les dispositifs d'évacuation. Les pentes réalisées devront permettre la bonne évacuation des eaux vers les siphons et être conformes aux prescriptions réglementaires, aux DTU en vigueur et aux plans fournis en annexe.

Le revêtement céramique sera mis en œuvre selon **une pose scellée dans la chape**. L'ensemble des ouvrages devra garantir la parfaite adhérence du revêtement et la durabilité du complexe.

2.2.3. Siphons de sol*

Le titulaire devra également la fourniture et la pose des siphons de sol encastrés dans la chape, implantés au droit des réservations réalisées par la section technique 01 — Gros Œuvre.

Les siphons mis en œuvre présenteront les caractéristiques minimales suivantes :

- dimensions : 150 x 150 à sortie verticale, diamètre 50
- . corps PVC classe réaction au feu NF-Me
- . grille inox 304 fixée par vis,
- . platine d'étanchéité et de positionnement inox 304
- . débit : 1,2 l/s
- . raccordement sur le réseau d'assainissement au sous-sol
- . classe résistant à la charge K3

Le raccordement des réseaux en aval des siphons sera réalisé au **sous-sol** par le lot 02. Le titulaire du présent lot devra néanmoins assurer une parfaite coordination avec ce lot afin de garantir la compatibilité des interfaces, des altimétries et des raccordements projetés.

L'ensemble des matériaux, procédés et ouvrages mis en œuvre devra être conforme aux normes, DTU, avis techniques et réglementations en vigueur à la date d'exécution des travaux.

2.2.4. Description du système d'étanchéité*

Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre de l'étanchéité horizontale des revêtements de sol dans les locaux humides.

Pour cela, le titulaire présentera la liste des produits d'étanchéité, avant la mise en œuvre, avec les avis techniques, les documentations techniques et la liste de référence, au maître d'œuvre.

Système d'étanchéité liquide mono composant à base de polyuréthane appliqué en deux couches à raison de 1,5 kg/m² pour une épaisseur finie de 1 mm minimum.

Renforcement aux angles et aux points particuliers si nécessaire par une armature en nylon marouflée dans la première couche et noyée dans la seconde.

Application d'un primaire d'imprégnation adapté au support.

L'étanchéité sera mise en place sur l'ensemble des surfaces recevant un revêtement céramique dans les locaux humides.

Le système devra posséder un avis technique ou un cahier des clauses techniques visé par un organisme de contrôle, et être mis en œuvre conformément aux prescriptions y figurant.

La préparation des supports avant application du système est à la charge de l'entrepreneur chargé de la présente section technique.

2.2.5. Points singuliers*

Le titulaire devra proposer une solution pour chaque point singulier à traiter : traitement des évacuations, traitement des joints, etc...

Les solutions seront conformes aux prescriptions soit de l'avis technique, soit du cahier des charges.

Avant mise en œuvre, les solutions intéressant chaque point singulier seront soumises au visa du maître d'œuvre.

2.2.6. Produits de jointement sol*

Le jointoiement entre carreaux sera effectué avec le produit spécial mentionné dans l'avis technique.

Prévoir la fourniture et pose de profilé habillage d'angle en aluminium ou acier inoxydable.

L'entrepreneur devra s'assurer de l'alignement des joints.

L'entrepreneur réalisera immédiatement après l'application des joints un nettoyage soigné des revêtements céramiques conformément aux préconisations du fabricant. Les revêtements devront être propre et sans trace.

Le produit de jointoiement et de collage pour les revêtements de sol sera effectué **avec un mortier époxy** conforme à la destination des locaux et au DTU.

2.2.7. Garanties

Les travaux seront couverts par une garantie de 10 ans engageant conjointement le fabricant et l'applicateur et englobant l'étanchéité du support et le collage des carreaux.

ARTICLE 3. REVETEMENTS DE MUR*

3.1. REVETEMENT DE MUR CERAMIQUE *

3.1.1. Description RM1*

Le titulaire devra la fourniture et la pose de revêtements de murs en céramique sur l'ensemble des murs recevant les douches.

Une attention particulière sera accordée à l'étanchéité des revêtements de mur des locaux humides.

Les dalles céramiques auront les caractéristiques principales suivantes :

- Grés cérame toute hauteur sur l'ensemble des murs
- Etanchéité verticale
- Dimensions : identique au carrelage au sol
- Aspect et nuance identique au carrelage au sol
- Le titulaire devra présenter au maître d'œuvre une gamme complète de coloris unis.
- Il devra également soumettre à l'approbation du maître d'œuvre le plan de calepinage avant l'exécution des travaux.
- Format 30 x30 cm
- aspect : aux choix du Moe

Le titulaire devra également mettre en œuvre un revêtement céramique au-dessus des lavabos/vidoirs isolés et derrière les urinoirs.

Localisation (voir plans) :

- *murs et cloisons recevant les blocs douches sur toute la hauteur dans les locaux vestiaires/douches*
- *Au-dessus des lavabos et vidoirs isolés sur 60 cm environ*
- *Sur toute la cloison ou mur recevant les urinoirs sur une hauteur de 1,20m*

3.1.2. Produits de collage et de jointement muraux*

Le produit de collage sera composé d'un ciment-colle ou d'un adhésif sans ciment, faisant l'objet d'un avis technique favorable **pour l'emploi considéré**. Le jointoiment entre carreaux sera effectué avec le produit spécial mentionné dans l'avis technique.

Prévoir la fourniture et pose de profilé habillage d'angle en aluminium ou acier inoxydable.

L'entrepreneur devra s'assurer de l'alignement des joints.

L'entrepreneur réalisera immédiatement après l'application des joints un nettoyage soigné des revêtements céramiques conformément aux préconisations du fabricant. Les revêtements devront être propre et sans trace.

Le produit de jointoiment et de collage pour les revêtements muraux sera effectué **avec un mortier époxy** conforme à la destination des locaux et au DTU.

3.1.3. Description du système d'étanchéité*

Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre de l'étanchéité verticale des revêtements muraux dans les locaux humides.

Pour cela, le titulaire présentera la liste des produits d'étanchéité, avant la mise en œuvre, avec les avis techniques, les documentations techniques et la liste de référence, au maître d'œuvre.

Système d'étanchéité liquide mono composant à base de polyuréthane appliqué en deux couches à raison de 1,5 kg/m² pour une épaisseur finie de 1 mm minimum.

Renforcement aux angles et aux points particuliers si nécessaire par une armature en nylon marouflée dans la première couche et noyée dans la seconde.

Application d'un primaire d'imprégnation adapté au support.

L'étanchéité sera mise en place sur l'ensemble des surfaces recevant un revêtement céramique dans les locaux humides (classement des locaux est EB+c – douches).

Le système devra posséder un avis technique ou un cahier des clauses techniques visé par un organisme de contrôle, et être mis en œuvre conformément aux prescriptions y figurant.

La préparation des supports avant application du système est à la charge de l'entrepreneur chargé de la présente section technique.

3.1.4. Points singuliers*

Le titulaire devra proposer une solution pour chaque point singulier à traiter : traitement des évacuations, traitement des joints, etc...

Les solutions seront conformes aux prescriptions soit de l'avis technique, soit du cahier des charges.

Avant mise en œuvre, les solutions intéressant chaque point singulier seront soumises au visa du maître d'œuvre.

3.1.5. Garanties

Les travaux seront couverts par une garantie de 10 ans engageant conjointement le fabricant et l'applicateur et englobant l'étanchéité du support et le collage des carreaux.

3.2. REVETEMENT DE MUR PEINTURE*

3.2.1 Travaux de préparations :*

Les travaux préparatoires des murs à peindre comprendront :

- Le nettoyage
- Le rebouchage
- Le dépoussiérage
- L'enduit de lissage
- Le ponçage

3.2.2 Description RM2 :*

Le titulaire devra la préparation des supports, la fourniture et l'application d'une peinture de finition sur les murs, cloisons et les plafonds ne recevant pas de plafonds suspendus

La peinture mise en œuvre devra être **conforme au support d'application** et devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- Enduit en poudre diluable à l'eau pour travaux intérieurs,
- Famille III, classe 2, titulaire d'un procès-verbal de conformité aux essais normalisés,
- Enduit utilisé sur les subjectiles plâtre et maçonnerie,
- Peinture alkyde en solution – Eco labellisée ou équivalent
- Aspect **velours**, qualité soignée .
- Qualité **de finition : A** selon le DTU pour le hall d'entrée, les circulations communes, les bureaux de commandement et d'adjoint à l'étage, le salon d'autorité, la salle de réunion et d'honneur
- Qualité **de finition : B** selon le DTU pour tous les autres locaux

Les travaux de teintures comprendront au minimum :

- La couche intermédiaire
- La couche de finition

Les murs des deux escaliers en pignon recevront une toile de rénovation finition lisse et sans motif, prépeint afin d'homogénéiser les surfaces à peindre 180 g/m² minimum.

Le choix des coloris sera au choix et à la validation de l'architecte

Localisation (voir plans) :

- *Tous les locaux, circulations communes horizontales et verticales à l'exception des murs recevant les douches concernant le projet*
- *Les deux escaliers en pignon seront traités sur toute la hauteur du bâtiment, cela comprend les sous faces des escaliers, paliers, les gardes corps maçonnés etc ...*

3.2.3 Description RM3 :*

Le titulaire devra l'application d'une couche de peinture alkyde en solution **de qualité de finition C** sur l'ensemble de la zone de stockage du sous-sol (voir plan) comprenant :

- Les locaux de stockage
- La circulation
- Les locaux techniques

Le titulaire devra la préparation des supports conformément aux prescriptions du fournisseur et aux normes en vigueur.

ARTICLE4. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

4.1. PLINTHES*

Pour les zones disposant d'un revêtement de sol en carrelage (douches, vestiaires), le titulaire devra mettre en œuvre des plinthes à gorge sur l'ensemble des murs. La pose devra être conforme aux prescriptions et normes en vigueur. Le résultat devra être soigné. Le format des plinthes sera adapté au format du carrelage au sol.

Le reste des plinthes seront mises en œuvre par le menuisier, la présente section technique doit cependant la mise en peinture de la totalité de celles-ci.

4.2. NEZ DE MARCHE*

Fourniture et pose de nez de marche en aluminium sur l'ensemble des marches des deux escaliers latéraux:

- Adapté aux revêtements de sol
- Qualité : premier choix
- Fixation mécanique et par double encollage par un adhésif élastomère en dispersion aqueuse, sans solvant
- Coloris permettant un contraste visuel avec les revêtements de sol attenants, au choix de la maîtrise d'œuvre, sans limitation dans la gamme du fabricant

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre, coupes, découpes, ajustages, etc... pour une parfaite finition de l'ouvrage.

4.3. SEUILS*

Les barres de seuil seront constituées de profilés métalliques en acier inox, fixés mécaniquement. L'entrepreneur devra les prévoir pour tout changement de revêtement. Elles devront rattraper les légères différences de niveau afin d'obtenir une finition soignée.

4.4. PEINTURE CANALISATION*

Toutes les canalisations apparentes (EU, AEP, ECS, EF...) seront peintes. Le titulaire devra la protection des ouvrages autour des canalisations, la primaire d'accroche, la couche intermédiaire et la couche de finition.

La peinture sera de premier choix et conforme au support.

Les coloris seront au choix de la maîtrise d'œuvre.

Toutes sujétions pour une parfaite réalisation et finition.

4.5. PEINTURE SUR SUPPORT BOIS*

Toutes les claustras en bois (C6) et bâtis bois des portes seront peints (vantaux des portes finition stratifié)

Le titulaire devra la protection des ouvrages autour, la couche intermédiaire et la couche de finition.

La peinture sera de premier choix et conforme au support.

Les coloris seront au choix de la maîtrise d'œuvre.

Toutes sujétions pour une parfaite réalisation et finition.

4.6. PEINTURE GAINES DE DESENFUMAGE*

Le titulaire réalisera la peinture des gaines de désenfumage sur tous les niveaux, le titulaire devra lors de sa visite identifier les différentes contraintes auxquels il pourrait être confronté et devra prévoir dans son offre les éléments nécessaires au bon déroulement de l'opération (échafaudage, escabeau...).

Le titulaire devra la protection des ouvrages autour des gaines, la primaire d'accroche, la couche intermédiaire et la couche de finition.

La peinture sera de premier choix et conforme au support.

Les coloris seront au choix de la maîtrise d'œuvre.

Toutes sujétions pour une parfaite réalisation et finition.

4.7. TRAITEMENT DES JOINTS *

- Locaux secs : Mastic de calfeutrement de type élastomère de 1^{ère} catégorie admis au certificat de qualification "label SNJF". Profilé couvre joint en aluminium de largeur minimale 50 mm, fixé par thermo-collage.
- Locaux humides : Quelle que soit la solution adoptée, les joints dans les revêtements de sols devront être étanches aux eaux de lavage, sans surépaisseur ni ressaut tel que des couvre-joints de dilatation encastrés pour sols carrelés de type MIFASOL H0 38 des établissements COUVRANEUF ou équivalent.

L'entrepreneur devra également l'ensemble des joints de pose exigé par le fabricant de chaque produit et selon les normes en vigueur. Il devra également l'ensemble des produits de finition pour un parfait achèvement.

4.8. TAPIS BROSEE *

L'entrepreneur fournira et posera un tapis brosse sur mesure, « grand trafic », anti poussière devant chaque entrée du bâtiment

Il sera collé au sol ou sur un support anti dérapant.

Nombre : 3

Dimensions : voir plans

Toutes sujétions pour un parfait achèvement.